#### ROYAUME DU MAROC

ADMINISTRATION
DE LA DEFENSE NATIONALE
Direction Générale de la Sécurité des
Systèmes d'Information



Rabat, le 2 4 OCT 2025

## CERTIFICAT DE CONFORMITE N°: CC-2/2025

Délivré par L'autorité nationale des services de confiance pour les transactions électroniques (Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information/Administration de la Défense Nationale)

— En application des dispositions des articles 8 et 17 de la loi n°43-20 relative aux services de confiance pour les transactions électroniques promulguée par le dahir n° 1-20-100 du 16 journada I 1442 (31 décembre 2020).

Pour le:

# DISPOSITIF QUALIFIE DE CREATION DE SIGNATURE ET DE CACHET ELECTRONIQUE (QSigCD/QsealCD)

Désignation du produit	ASI-HSM AHX5 kNET Cryptographic Module v1.1.0 (Hardware Security Module)			
Version du produit	Firmware version: 1.1.0; Hardware version: 1.0.1; Software version: 1.48.1			
Développeurs	KRYPTUS Segurança da Informação S.A			
Fonctions	Génération et protection des données de création et de vérification de signature électronique, création et vérification de signature électronique			

### REFERENCES D'EVALUATION

Références normatives	Critères Communs version 3.1 révision 5 (ISO/IEC 15408) Référence du rapport de certification : OCSI/CERT/CCL/08/2023/RC, v1.0			
Niveau	EAL4+	Augmentations:	ALC_FLR.3 , AVA_VAN.5	
Conformité à un profil de protection	EN 419 221-5 :2018 Protection profiles for TSP Cryptographic modules -Part 5- Cryptographic Module for Trust Services, v1.0,			
	enregistré sous la référence ANSSI-CC-PP-2016/05-M01,18 mai 2020			

### NOTES:

- Ce certificat de conformité est valide tant que les références d'évaluation ayant permis de le délivrer n'ont pas subi de modification. Tout changement doit être signalé immédiatement à la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information(DGSSI);
- Le produit doit être utilisé conformément aux conditions et restrictions d'utilisation définies dans le rapport de certification selon la norme « les Critères Communs » ;
- Le produit objet du présent certificat ne peut être considéré comme dispositif qualifié de création de signature et de cachet électronique au sens de la loi n°43-20 que si les données de création de signature/cachet électronique de l'utilisateur y sont conservées dans un environnement de gestion entièrement sous le contrôle de celui-ci;
- Le produit objet du présent certificat ne peut pas être considéré comme dispositif qualifié de création de signature et de cachet électronique au sens de la loi n°43-20 lorsque le prestataire de services de confiance agréé l'utilise pour assurer la gestion des données de création de signature/cacher électronique pour le compte du signataire/créateur du cachet, mais il peut être utilisé comme composant d'un dispositif qualifié de création de signature/cachet électronique lequel doit être attesté par un certificat de conformité délivré par la DGSSI conformément à la réglementation en vigueur ;
- Lorsque les conditions selon lesquelles ce certificat de conformité a été délivré ne sont plus réunies ou qu'elles ont subi des modifications ultérieures, ou par tout autre fait porté à la connaissance de la DGSSI et remettant en cause la conformité du dispositif y associé aux exigences de la loi n° 43-20, celle-ci procède au retrait de ce certificat;
- La délivrance de ce certificat ne constitue pas en soi une recommandation d'utilisation du produit en question par la DGSSI, et ne garantit pas qu'il soit totalement exempt de vulnérabilités exploitables;
- Le présent certificat est valable 5 ans à compter de la décision de certification du produit y associé selon la norme « les Critères Communs », à savoir jusqu'au 16 Janvier 2030.

Directeur Général

de la Direction Générale de la Sécurité
des Systèmes d'Information

Signé: Le Général de Brigade A. BOUTRIG